RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

PASS SPORT

Je suis une structure sportive habilitée à percevoir les pass'sport, que dois-je faire lorsqu'un jeune se présente avec son courrier pour s'inscrire ?

Il vous est demandé :

1. De **vérifier l'identité du jeune** par rapport au(x) bénéficiaire(s) mentionnés sur le courrier
2. De **vérifier l'âge du jeune** à savoir que si la personne a eu 18 ans avant le 30 juin 2021, elle ne peut pas rentrer dans le dispositif
3. **Vérifier si le jeune souhaitant s'inscrire chez vous n'a pas déjà fait valoir son pass'sport ailleurs**. Pour ce faire, vérifiez :
   - que le courrier présenté soit un original
   - que le nom du jeune ne soit pas déjà entouré ni qu'il y ait de tampon ou signature d'un autre club

   Si l'une et/ou l'autre de ces 2 situations se présentent, ne procédez pas à la réduction. En cas de doute, mettez l'inscription en stand-by et contactez la DRAJES ou votre tiers payeur (CDOS/CROS) afin de vérifier ensemble.

4. S'agissant du courrier, 3 possibilités selon la situation :
   - si le courrier ne vise qu'un seul enfant : <u>conservez l'original</u> du courrier
   - Si le courrier vise plusieurs enfants qui ne prendront pas tous leur licence dans le même club (ou pas de licence du tout): entourez le nom de l'enfant concerné et apposez votre tampon (si pas de cachet: signature du représentant légal de la structure). <u>Faites une copie pour vous et rendez le courrier original à la famille</u>.
   - Dans le cas où le club se voit présenter un courrier visant le dernier enfant du foyer éligible au pass'sport: <u>conservez l'original</u> puisque le courrier a déjà servi et ne servira plus.

Courrier perdu ou non reçu : si une famille se présente en indiquant qu'elle est éligible mais a perdu son courrier ou ne l'a pas reçu, orientez-la vers la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes qui lui donnera la procédure à suivre pour disposer d'un document qui pourra faire office de justificatif auprès du club.

A RETENIR

⇨ **1 seule utilisation possible par bénéficiaire**

⇨ **1 jeune = 1 justificatif à conserver par le club sur la saison 2021-2022**

⇨ **Des contrôles seront opérés**